

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

Délibération affichée

Le 05 OCT. 2026

Effectif du Conseil	:	29
Présents	:	25
Absents et Excusé(es)	:	01
Procurations(s)	:	03

N° d'ordre : 98/2026

Domaine d'intervention : 7.1. / Décisions budgétaires

L'an deux mil vingt-six et le jeudi vingt-quatre du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du dix-huit septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 18 septembre 2026.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 2^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LACROIX, Jenia, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7^{ème} Maire-Adjoint. Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddy, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. JEANNETE Joel, -Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M. TABAR Patrice ; - Mme PELLERIN Alicia ; - Mme JÉRÉMIE Marie-Louise ; - Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO Nathalie ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland - Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : *M. ISSA Jean-François, 3^{ème} Maire-Adjoint (procuration donnée à Mr MARCEL Didier, conseiller municipal) - M. FARIAL Harold, conseiller municipal (procuration donnée à Mme JÉRÉMIE Marie-Louise, conseillère municipale) ; Mme OUSSELIN Johanna, conseillère municipale (procuration donnée à Mme PELLERIN Alicia, conseillère municipale).

*M. ISSA Jean-François 3^{ème} Maire-Adjoint, a quitté la séance à 18h50.

ABSENT : M. PERAIN Franck - Conseiller Municipal.

Les 25 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme PELLERIN Alicia, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION ADOPTANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET
PRINCIPAL

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire soumet à votre agrément une proposition de modification des crédits ouverts pour l'exercice 2026.

BUDGET PRINCIPAL

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement		BP 2026	DM N°1	Vote
011	Charges à caractère général	4 619 932,81	156 200,00	4 776 132,81
012	Charges de personnel et frais assimilés	18 099 381,36		18 099 381,36
014	Atténuations de produits	53 391,00	5 000,00	58 391,00
023	Virement à la section d'investissement	3 143 430,02		3 143 430,02
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 131 666,67	20 000,00	1 151 666,67
65	Autres charges de gestion courante	1 999 824,97	7 500,00	2 007 324,97
66	Charges financières	58 762,17		58 762,17
67	Charges spécifiques	60 000,00		60 000,00
	Restes à réaliser	215 327,52		215 327,52
Total		29 381 716,52	188 700,00	29 570 416,52

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre augmente de 156 200,00 € pour notamment pour la pose d'illumination, l'entretien de la voirie ainsi que la restauration scolaire des mois de novembre et décembre 2025 auprès du liquidateur de la société DATEX.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes

Les 7 500,00 € sont inscrits pour couvrir les frais de mission et de déplacement des élus municipaux.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Une somme de 20 000 € est allouée pour la correction des amortissements de biens au titre de l'exercice 2026. Il s'agit d'un complément afin de répondre au principe du *prorata temporis* mis en place depuis le passage en M57.

Ces opérations d'ordre doivent être équilibrées, il convient d'inscrire cette somme en recette d'investissement au chapitre 040.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Une somme de 5 000,00 € est inscrite pour le dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

TOTAL DES PROPOSITIONS NOUVELLES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 188 700 €.

RÉCETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de Fonctionnement		BP 2026	DM N°1	Vote
002	Résultat de fonctionnement reporté	5 997 910,12		5 997 910,12
013	Atténuations de charges	232 000,00		232 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00	11 000,00	111 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	404 379,66		404 379,66
73	Impôts et taxes	9 278 813,85		9 278 813,85
731	Fiscalité locale	9 002 664,00		9 002 664,00
74	Dotations et participations	4 022 620,00		4 022 620,00
75	Autres produits de gestion courante	283 822,00	177 700,00	461 522,00
76	Produits financiers	6,89		6,89
	Restes à réaliser	59 500,00		59 500,00
	Total	29 381 716,52	188 700,00	29 570 416,52

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Une somme de 11 000 € est allouée pour la reprise de provisions pour risques et contentieux.

Ces opérations d'ordre doivent être équilibrées, il convient d'inscrire cette somme en dépense d'investissement au chapitre 040.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Le montant de 177 700,00 € correspond au remboursement de l'assurance à la suite du sinistre de l'incendie de l'ancien cinéma TIVOLI au Bas-du-Bourg.

TOTAL DES PROPOSITIONS NOUVELLES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 188 700 €.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement		BP 2026	DM N°1	Vote
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00	11 000,00	111 000,00
13	Subventions d'investissement	500 000,00		500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	334 987,72		334 987,72
20	Immobilisations incorporelles	434 592,63	- 149 041,50	285 551,13
21	Immobilisations corporelles	2 523 582,12	12 400,00	2 535 982,12
23	Immobilisations en cours	5 554 974,29	497 545,50	6 052 519,79
27	Autres immobilisations financières	80 000,00	- 80 000,00	0,00
	Restes à réaliser	3 279 007,70		3 279 007,70
	Total	12 807 144,46	291 904,00	13 099 048,46

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Une somme de 11 000 € est allouée pour la reprise de provisions pour risques et contentieux.

Ces opérations d'ordre doivent être équilibrées, il convient d'inscrire cette somme en recette de fonctionnement au chapitre 042.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

Ce chapitre diminue de 149 041,50 € pour abonder le chapitre 011 et le chapitre 21.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Ce chapitre augmente de 12 400,00 € pour un aménagement paysager.

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

Les 497 545,50 € complètent l'inscription des Crédits de Paiement au BP 2026 des Autorisations de Programmes suivantes :

- Réfection de voirie pour 34 041,50 €,
- Vidéoprotection pour 463 504,00 €

TOTAL DES PROPOSITIONS NOUVELLES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 291 904 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'Investissement		BP 2026	DM N°1	Vote
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 197 451,60		3 197 451,60
021	Virement de la section de fonctionnement	3 143 430,02		3 143 430,02
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 131 666,67	20 000,00	1 151 666,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	303 000,00		303 000,00
13	Subventions d'investissement	1 950 629,31	271 904,00	2 222 533,31
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000,00		4 000,00
	Restes à réaliser	3 076 966,86		3 076 966,86
Total		12 807 144,46	291 904,00	13 099 048,46

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Une somme de 20 000,00 € est allouée pour la correction des amortissements de biens au titre de l'exercice 2026. Il s'agit d'un complément afin de répondre au principe du *prorata temporis* mis en place depuis le passage en M57.

Ces opérations d'ordre doivent être équilibrées, cette somme est inscrite également en dépense de la section de fonctionnement, chapitre 042.

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Ce chapitre comprend 271 904,00 € qui se décline comme suit :

- Subvention DETR pour la mise en place d'un système de vidéoprotection : 95 000,00 €,
- Subvention DETR pour le projet « couche de roulement rue Denis MICHAUX » : 143 290,00 €,
- Subvention DETR pour l'installation de ralentisseurs : 33 614,00 €,

TOTAL DES PROPOSITIONS NOUVELLES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 291 904 €,

DISPOSITIF DÉCISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Budget Primitif voté en date du 27 Avril 2026

VU la commission municipale des finances réunie le 14 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits ;

CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE À LA MAJORITÉ

SOIT 23 VOIX POUR DONT 3 PROCURATIONS

(M. ISSA Jean-François, M. FARIAL Harold, Mme OUSSELIN Johanna)

ET

5 ABSTENTIONS

(M. LOBEAU Joel, Mme EDO Nathalie, M. MUSQUET Jean-Marie Mme PAISLEY
Yanetti, M. GENDREY Roland,)

ARTICLE 1 : D'ADOPTER la Décision Modificative n° 1 du Budget principal et
d'autoriser Monsieur le Maire à passer les écritures telles que présentées ci-dessus.

ARTICLE 2 - DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à
compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif
peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet
www.télérecours.fr.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

02 OCT. 2026

Fait à Basse-Terre, le

30 SEP. 2026

La transmission en Préfecture le

L'affichage et/ou la publication le

05 OCT. 2026

Et/ou la notification le

Le Maire,

André ATALLAH
GUADELOUPE

Le Maire

André ATALLAH
GUADELOUPE